



OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Connaître la réglementation liée à l'usage de la vidéoprotection.
- Utiliser un dispositif de vidéoprotection et réguler l'organisation des interventions dans le cadre de la sécurité des personnes, des lieux et des biens.

PUBLIC VISE

Employés des collectivités.

PRE-REQUIS

Aucun

DUREE

21 heures

EFFECTIF

Par groupe de 10

ACCESSIBILITE

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter.

TARIFS

Nous contacter

NOS INTERVENANTS

Spécialistes en vidéoprotection urbaine

CONTACTEZ-NOUS

Tél : 04 67 11 82 75

Fax : 04 67 76 42 66

Mail : euro.securi.med.intitut@orange.fr

MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Inscriptions individuelles, par groupe ou par la collectivité.

Les dates des sessions peuvent être convenues en fonction des demandes.

CONTENU DE LA FORMATION

- la réglementation en vigueur en matière de vidéo protection : Cadre juridique général, règles de fonctionnement d'un centre vidéo (relèves, confidentialité, personnes habilitées, règlement intérieur, traitement des images...), rôle et compétences de l'opérateur au sein du centre.
- Les infractions : Différence entre incivilité et infraction, détermination et classification des différentes infractions, particularités des différentes infractions repérables à partir de l'outil vidéo.
- La vie au sein du C.S.U. : Règlement intérieur propre au C.S.U., attentes de la municipalité en matière de vidéo protection, objectifs attendus de la part de la hiérarchie.
- Techniques de communication et gestion du stress : Communication orale, communication écrite, gestion du stress.
- Méthodes d'investigation : Investigation et prévention, comportement et réactions de l'individu, anticipation des faits, détermination des endroits à risques et des lieux susceptibles de servir de cache, notions de physiognomie, méthodes de travail dans le cadre d'une recherche (individu, véhicule) à la demande de policiers depuis le terrain ou dans le cadre d'une procédure judiciaire, méthode de couverture d'une manifestation (revendicative, sportive...).

Modalités d'évaluation

- Questionnaire de contrôle des acquis réalisé à l'issue de la formation.
- Attestation de participation remise à l'issue de la formation.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel, directement sur le lieu de travail.

Démonstrations et mises en situations.

MOYENS TECHNIQUES

Cours théorique sur vidéoprojecteur, vidéos commentées de cas pratiques.

Textes de référence (Textes réglementaires de portée générale sur la vidéo protection).

www.eurosecurimed.com



Purple Campus
Rue Frédéric et Irène Joliot Curie - PAE du Capiscol - 34500 BEZIERS
Tél. 04 67 11 82 75 - Fax 04 67 76 42 66